



Clavier le 14/08/2018

Concerne : Réunion de bureau

Présents : Alain Geurten, Philippe Aigret, Yves Joris et Michel Regnier.

1. Calendrier régional

Nous avons reçu de Mme Dupuis le calendrier mis à jour en date du 10 août, Mr Aigret se charge de l'intégrer dans notre programme de désignations. Il nous fait part que cette application informatique gère également les demandes de renseignements et d'inscription des arbitres en centralisant les réponses fournies par ceux-ci. Il est également possible de stocker les certificats médicaux.
A l'avenir les demandes seront exclusivement envoyées par ce système ce qui permettra un énorme gain de temps.

2. Classification

Il est de plus en plus complexe d'obtenir des disponibilités des formateurs et des classificateurs. Ceux-ci sont fort sollicités par leur sport et leurs activités professionnelles ou familiales. Nous devons nous adapter à cette situation et nous avons décidé les solutions suivantes :
Pour la R1 : Quatre classificateurs, un classificateur observera deux fois les arbitres (premier et deuxième tour), les trois autres verront une fois chaque arbitre. Il se peut qu'un des classificateurs plusieurs fois un même arbitre, dans ce cas, la moyenne des visionnements sera appliquée.
Les classificateurs sont : Mrs Virzi, Vankerkhoven, Lecomte et Joris.
En R2 : trois classificateurs et les formateurs, la fourchette des points octroyés entre les classificateurs et les formateurs sera revue à la hausse pour les formateurs. Classificateurs en R2 sont Mrs Decock, Joris et Regnier.

3. Cette saison, nous mettons en place un système de contrôle des frais de déplacement et de présence des arbitres pour les rencontres pour lesquelles ils sont désignés par le convocateur. Un logiciel calculera les frais calculés des arbitres par rapport aux frais demandés. Tout dépassement fera l'objet d'une demande d'explication avec l'arbitre. Si le dépassement est matériellement justifié, aucune régularisation ne sera demandée, dans le cas contraire le club de l'arbitre recevra une demande de la régularisation.

4. Une autre application de ressources humaines sera également développée pour permettre une meilleure connaissance et un meilleur suivi de nos arbitres dès l'arrivée de ceux-ci au niveau régional. Pour se faire, une photo individuelle sera réalisée lors de l'assemblée statutaire, les arbitres absents à cette assemblée seront sollicités ultérieurement. Par la suite un petit questionnaire sera envoyé afin de connaître les motivations de chaque arbitre.

5. Assemblée régionale et provinciale
La répartition finale des tâches pour ces assemblées sera définie lors de la réunion de département du 27/8/2018.
Pour l'assemblée régionale, Mr Aigret fera un rappel des obligations des arbitres et du contrôle des documents administratifs.

Michel Regnier
Secrétaire Dpt Arbitrage